

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

Le Président de Limoges Métropole

ARRÊTÉ

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

N° 27893

VOU le code de l'urbanisme notamment ses articles R.151-51, R.151-52 et R.151-58
VOU le règlement en date du 24 octobre 2003 approuvant le Plan local d'urbanisme de Peyrilhac
VOU l'article n° 63 (2024-027-100) du 29 janvier 2026, portant révision du classement entre des infrastructures de transport terrestres du département de la Haute-Vienne
VOU notamment le document annexé à savoir : l'article n° 87 (2024-027-100) du 29 janvier 2026, avec la liste des zones classées du département de la Haute-Vienne, et le plan de classement entre des infrastructures de transport terrestres de la commune de Peyrilhac

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.
A cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

- L'article n° 63 (2024-027-100) du 29 janvier 2026, portant révision du classement entre des infrastructures de transport terrestres du département de la Haute-Vienne

ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/03/2026



Publié le mercredi 04 mars 2026


Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Recours en annulation : Mairie de Peyrilhac
10 rue de la République - 87100 Peyrilhac
Tel : 05 55 66 66 66

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026

 **27893.pdf**
(.pdf, 1,6 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**